

ACELVEC

ASSOCIATION DES CENTRES DE LOISIRS ET DE VACANCES DE L'ENFANCE DE CARNELLE
BELLOY EN FRANCE * SAINT MARTIN DU TERTRE * VILLAINES SOUS BOIS

AVIS AUX FAMILLES

NOUVEAU à partir de mi-décembre 2017 les réservations des mercredis et des vacances scolaires 2018 pour le centre de loisirs se feront sur le portail citoyen aucune réservation papier ne sera plus acceptée.

- Pour les familles Saint-Martinoise il suffira de faire une demande de réservation depuis votre portail citoyen que vous utilisez dans le cadre de la restauration scolaire.
- Pour les familles de Belloy-en-France, Villaines-sous-Bois et Mareil-en-France un code abonné vous sera fourni afin de créer votre compte.
Sur le site internet de la Mairie de Saint-Martin-du-Tertre : choisir « Au quotidien », puis « Scolarité » et « inscription cantine » un lien vous permet d'accéder à la création de votre compte
Puis faire une demande de réservation.

Les périodes et dates limites de réservation restent inchangées :

- Vacances scolaires 20 jours avant le début des vacances (réservation en semaine entière obligatoire).
- Pour les mercredis le 15 du mois précédent. (exemple : pour les mercredis de janvier faire la réservation avant le 15 décembre de même le 15 janvier pour les mercredis de février.....).

Le paiement se fera par chèque à l'ordre de « ACELVEC » à déposer à la Mairie de Saint-Martin-du-Tertre ou en espèces à l'ACELVEC uniquement. Les tarifs restent inchangés.

Toute réservation sera définitive à réception du règlement.

Les fiches sanitaires sont à remplir **obligatoirement** depuis l'espace famille.

Le quotient familial est établi pour l'année civile à compter du mois de janvier

Plafond quotient familial	Tranche 1 0 à 450 €	Tranche 2 451 à 750 €	Tranche 3 751 à 1000 €	Tranche 4 1000 à >
Tarif unique par enfant	14 €	15 €	16 €	17 €

Et par jours. Les repas sont compris dans les tarifs.

La Présidente, Madame Laure CHAUVET